

Newsletter #52 – 18 avril 2018

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

Mise en place de la prochaine évolution du SNE

Pour rappel, la prochaine version du SNE (V5.2/5.3) embarque les évolutions suivantes :

- la prise en compte de la version 3 du Cerfa de la demande de logement social, incluant l'intégration facultative du NIR dans le système et la saisie des relogements ANRU ;
- la gestion des décisions d'attribution, suivies ou non d'un bail signé, à des ménages prioritaires au titre de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- le calcul des ressources annuelles par unité de consommation pour l'indication de l'appartenance d'un ménage au premier quartile.

Actuellement, la base école, disponible depuis le 30 janvier 2018, présente la version V5.2.6 de l'outil.

Le cahier des charges des interfaces correspondant à cette version est disponible depuis le 20 janvier 2018 sur le site des professionnels du SNE.

Suite à certaines anomalies présentes en base école et à des demandes des différents acteurs, des évolutions complémentaires seront intégrées dans la version de l'outil qui sera mise en production.

Ces évolutions interviendront en deux temps :

- une version **V5.2.8** corrigera des anomalies liées à la version de la demande et à des affichages présents sur la Web App'.

La **mise en école** de cette version est prévue pour la **semaine du 23 au 27 avril 2018** (semaine 17) ;

- une version **V5.3** intégrera principalement des évolutions liées aux contrôles de cohérence, ainsi qu'à la gestion des demandes liées à l'ANRU. Le renouvellement des demandes ANRU sera géré de manière automatique par le système et aucun préavis ne sera envoyé.

La mise en école de cette version est prévue pour la **semaine du 4 au 8 juin 2018** (semaine 23).

Une partie de ces évolutions impactant le traitement des interfaces, un nouveau **cahier des charges, couvrant les deux versions V5.2.8 et V5.3** de l'outil, sera publié sur le site des professionnels du SNE dans la **semaine du 23 au 27 avril 2018** (semaine 17).

La **mise en production de la version V5.3** est prévue dans la **semaine du 10 au 14 septembre 2018** (semaine 37).

L'arrêté relatif à la mise en place du nouveau Cerfa interviendra en amont de cette mise en production, son entrée en vigueur la précédera légèrement.

A noter que ce décalage n'impacte pas la date de **fin des échanges asynchrones** (hors dispatching), **maintenue au 31 décembre 2018**.